

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Acronal® 7043

- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Sel d'ammoniac de polymères styrène-acrylique modifiés, dans l'eau

Ingrédients soumis à réglementation

styrène

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Numéro-CE: 202-851-5 Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)

Numéro d'enregistrement REACH: Skin Irrit. 2 01-2119457861-32 Eye Irrit. 2 Numéro INDEX: 601-026-00-0 Repr. 2 (foetus)

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

STOT RE (Appareil auditif) 1

Aquatic Chronic 3

H226, H319, H315, H332, H304, H335, H361d,

H372, H412

solution aqueuse d'ammoniac (25%)

Teneur (W/W): < 0,1 % Skin Corr. 1B Numéro CAS: 1336-21-6 Eye Dam. 1

Numéro-CE: 215-647-6 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Acute 1

01-2119488876-14 Aquatic Chronic 2

Numéro INDEX: 007-001-01-2 Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)

Facteur M - aigüe: 1

Substance avec limite d'exposition H314, H332, H335, H411, H400

professionnelle EU EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3: >= 5 %

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): >= 0 % - < 0,0015 Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Numéro CAS: 2682-20-4 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro-CE: 220-239-6 Skin Corr. 1B

Numéro d'enregistrement REACH: Eye Dam. 1 01-2120764690-50 Skin Sens. 1A

Numéro INDEX: 613-326-00-9 Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 1

Facteur M - aigüe: 10
Facteur M - chronique: 1

H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Teneur (W/W): >= 0 % - < 0,0015 Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 55965-84-9 Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH: Skin Corr. 1C 01-2120764691-48 Eve Dam. 1

Numéro INDEX: 613-167-00-5 Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Facteur M - aigüe: 100 Facteur M - chronique: 100

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 % Eye Dam./Irrit. 1: >= 0,6 % Eye Dam./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 % Skin Corr./Irrit. 1C: >= 0,6 % Skin Corr./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 %

polypropylène glycol

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 3 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 25322-69-4 H302

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

Protéger des températures inférieures à :5 °C Protéger des températures supérieures à :40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

100-42-5: styrène

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 100 mg/m3; 23,3 ppm VLE (FR) 200 mg/m3; 46,6 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VLE (FR) 200 mg/m3; 46,6 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement contraignant

VME 100 mg/m3; 23,3 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

VME 100 mg/m3; 23,3 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites réglementaires contraignantes

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau. VLE (FR) 200 mg/m3; 46,6 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes

1336-21-6: solution aqueuse d'ammoniac (25%)

VLE 36 mg/m3; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 14 mg/m3; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 7 mg/m3 ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

VLE (FR) 14 mg/m3; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes

8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: blanchâtre
Odeur: ammoniacal(e)

Seuil olfactif:

Pas de données applicables

disponibles.

point de solidification: 0 °C

Données se rapportant au solvant

Point d'ébullition: > 93 °C

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non inflammable, Le produit n'est pas

combustible.

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair:

Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température

d'ébullition.

Température d'auto-inflammation:

D'après la teneur en eau, le produit

ne s'enflamme pas.

Décomposition thermique: Le produit est stable jusqu'au point d'ébullition. Valeur du pH: 8,0 - 8,5 (DIN ISO 976)

(100 %(m), 25 °C)

Viscosité dynamique: 300 - 700 mPa.s

(25 °C)

Thixotropie: non thixotrope Solubilité dans l'eau: facilement soluble

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Pression de vapeur: 23,4 hPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,04 g/cm3 (ISO 2811-1)

(25 °C)

densité de vapeur relative (air):

contient de l'eau

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Autres caractéristiques de sécurité

Radioactivité:

non radioactif pour le transport

hygroscopie: non hygroscopique

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Tension superficielle:

non déterminé

Teneur en solide: 45 - 47 % (DIN EN ISO 3251)

(145 °C)

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes

selon les réglementations de transport.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

Peroxydes: Le produit ne contient pas de peroxydes. Le produit/la substance n'a pas

tendance à former de peroxyde.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CL50 rat (par inhalation):

non déterminé

DL50 rat (par voie cutanée):

non déterminé

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (test BASF)

Le test a été réalisé avec une formulation analogue.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (test BASF)

Le test a été réalisé avec une formulation analogue.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet toxique sur la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En se basant sur les composants, aucun effet tératogène n'est suspecté.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci.

Une exposition répétée par voie inhalatoire de la substance n'a pas eu d'effet spécifique à la substance.

Le contact cutané répété avec la substance n'entraine pas d'effets liés à la substance.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Leuciscus idus

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Screening (conforme à l'OCDE 202), statique) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s):

page: 12/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

CE50 (72 h), algues

Pas de données disponibles.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les poissons.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les daphnies.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): La partie polymérique du produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Après une expérience de plusieurs années il s'avère que le matériau n'a pas d'effet nocif sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport Pas applicable

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur

transport regulations

number:

name:

Transport hazard Not applicable

class(es):

Packing group: Not applicable Environmental Not applicable

hazards:

Special precautions None known

for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Due duit man den manen ann an		Not along Word on a decreasing and decrease	
Produit non dangereux au sens des		Not classified as a dangerous good under	
réglementations de transport		transport regulations	
Numéro ONU ou numéro	Pas applicable	UN number or ID	Not applicable
d'identification:		number:	
Nom d'expédition des	Pas applicable	UN proper shipping	Not applicable
Nations unies:		name:	
Classe(s) de danger pour	Pas applicable	Transport hazard	Not applicable
le transport:		class(es):	
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour	Pas applicable	Environmental	Not applicable
l'environnement:	i do applicable		140t applicable
	_	hazards:	
Précautions particulières à	Aucun connu	Special precautions	None known
prendre par l'utilisateur		for user	
•			

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66, 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) pas encore réalisée du fait des délais d'enregistrement

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Asp. Tox. Danger par aspiration Flam. Liquides Inflammables

Acute Tox. Toxicité aiguë
Skin Irrit. Irritation de la peau
Eye Irrit. Irritation des yeux

Repr. Toxicité pour la reproduction

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aguatic Chronic Danger pour le milieu aguatique - chronique

Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Date / mise à jour le: 09.08.2024 Version: 4.0

Date / Version précédente: 27.05.2021 Version précédente: 3.0

Produit: Acronal® 7043

luco4 i

(ID Nr. 30564781/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Susceptible de nuire au foetus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil auditif) à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Mortel par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique par ingestion ou par contact cutané.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.
Toxique en cas d'ingestion.
Mortel par contact cutané ou par inhalation.
Nocif en cas d'ingestion.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses, vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.